



## Formations à l'enseignement de la musique

Selon la classification au Registre National de Certification Professionnel (RNCP) :

- Le **diplôme d'État** devient un diplôme de Niveau 2 (diplôme de fin de premier cycle d'études supérieures)
- Le **certificat d'aptitude** devient un diplôme de Niveau 1 (diplôme de fin de second cycle d'études supérieures)

### LES FORMATIONS

La formation à l'enseignement est conçue pour offrir aux étudiants du CNSMDL un cadre pédagogique pratique et théorique qui leur permette de s'affirmer comme futurs enseignants, de développer des outils d'analyse et d'action susceptibles d'évoluer en fonction des différentes réalités territoriales, sociales et culturelles qu'ils seront amenés à croiser, de les outiller afin qu'ils puissent répondre de manière pertinente et appariée à des élèves divers en âges, en compétences, en attentes.

Conçu pour répondre aux conditions d'habilitation du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) aussi bien que pour celles du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), le programme de formation permet d'obtenir le [diplôme d'État \(DE\)](#) et le [certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique \(CA\)](#). L'un et l'autre permettant d'enseigner au sein de la fonction publique territoriale en France sur le grade d'assistant (Assistant territorial d'enseignement artistique, ATEA) pour le DE et sur le grade de professeur (Professeur d'enseignement artistique, PEA) pour le CA.

Il permet également d'obtenir le [diplôme de second cycle d'études supérieures valant grade de Master](#), en pédagogie, formation à l'enseignement, pertinent quant à lui sur le plan international.

#### Les contenus de formation s'articulent autour de plusieurs enjeux :

- des enjeux didactiques (didactique de la discipline, didactique des pratiques collectives) ;
- des questionnements transversaux permettant d'apporter des réponses à l'hétérogénéité des profils et des parcours d'élèves, à la multiplicité des pratiques et des esthétiques enseignées ;
- des enjeux qui visent à consolider les parcours antérieurs des étudiants tout en les incitant à découvrir des modes de pensée et des questionnements nouveaux (sciences de l'éducation, sciences sociales, réflexion historique sur les champs disciplinaires, épistémologie de l'interprétation, etc.).

A cette fin, l'individualisation des parcours est une donnée forte. Elle prend corps dans une



pédagogie de projets tirant profit de l'hétérogénéité des champs disciplinaires ou esthétiques représentés dans une promotion d'étudiants.

## LE CADRE

**La formation évolue afin de répondre aux nouvelles exigences des arrêtés du 6/01/2017 (modifiant celui du 5/05/2011) concernant le diplôme d'État et du 29/07/2017 concernant le certificat d'aptitude.**

### Diplôme d'État

La formation permettant d'obtenir le **diplôme d'État** est accessible exclusivement aux étudiants du CNSMD de Lyon ayant intégré l'établissement au préalable en premier cycle d'études supérieures pour obtenir un DNSPM (ou un bachelor en Culture musicale).

Le programme de formation est articulé au premier cycle d'études supérieures et donc destiné aux étudiants de ce cycle d'études.

Les étudiants souhaitant intégrer la formation délivrant le diplôme d'État, doivent avoir validé leur première année complète de 1er cycle au sein du CNSMD de Lyon (60 ECTS).

Ils doivent être titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

L'entrée dans la formation au DE est réalisée par voie de concours. Les épreuves consistent en :

- **la rédaction d'un écrit** : le candidat formalise sa vision du métier d'enseignant spécialisé de la musique, puis il décrit un des aspects de ce métier qu'il souhaiterait particulièrement développer. Enfin il énonce les outils qu'il voudrait consolider et le cas échéant, ceux qui lui font défaut. (3 pages environ).  
Cet écrit est à insérer dans le dossier de candidature qui est à retourner au bureau de la formation à l'enseignement.
- **une épreuve orale** : entretien avec le jury d'une quarantaine de minutes.

---

### Certificat d'aptitude

[L'accès à la formation initiale menant à l'obtention du certificat d'aptitude](#) aux fonctions de professeur de musique est également soumis à la réussite d'un concours d'entrée. Celui-ci est ouvert aux candidats détenteurs de l'un de ces diplômes :

- d'un diplôme d'État de professeur de musique dans la discipline et le cas échéant le domaine et l'option (p. 49 du Bulletin officiel n°261) du certificat d'aptitude attendu,
- d'un certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique dans une autre discipline, un autre domaine ou une autre option,
- d'un diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) (dans la discipline



et le cas échéant le domaine et l'option du certificat d'aptitude attendu),

- d'un diplôme validant un premier cycle d'enseignement supérieur en musique, ou d'un bachelor ou d'un master européen (dans la discipline et le cas échéant le domaine et l'option du certificat d'aptitude attendu),

Enfin le candidat doit être obligatoirement détenteur du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Le concours d'entrée est organisé en deux temps :

- **une admissibilité** permettant de vérifier, en référence à l'article 5 de l'arrêté, le haut niveau de maîtrise dans la pratique artistique du candidat
- **une admission** se déroulant en deux parties :
  - > deux épreuves écrites, l'une portant sur la Culture musicale générale des candidats et l'autre sous forme d'un commentaire de texte, dont l'orientation générale est tournée vers les Sciences de l'éducation,
  - > un entretien, portant sur la façon dont le candidat anticipe son métier d'enseignant dans l'enseignement spécialisé de la musique et sur les sujets de recherche qu'il imaginerait développer dans le courant de sa formation.

Les candidats sont dispensés de l'admissibilité lorsqu'ils sont admis à suivre ou à poursuivre leur scolarité dans un deuxième ou troisième cycle d'enseignement supérieur en musique dispensé par l'un des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon.

## PROCHAINES SESSIONS DE FORMATION

Les prochaines sessions de formation pour le DE et le CA commenceront en janvier 2018.

Concernant le diplôme d'État, la formation se déroule sur 4 semestres.

La formation menant au certificat d'aptitude et au diplôme de second cycle valant grade de master s'étale sur 5 semestres.

L'inscription administrative des candidats non-inscrits dans un autre cursus du CNSMD de Lyon, sera réalisée, suite à la publication des résultats concernant la formation permettant d'obtenir le certificat d'aptitude, entre le 6 et le 13 décembre 2017 au plus tard.

Par l'examen des parcours de formation antérieurs, des compétences ou connaissances acquises, au vu également des résultats de l'examen ou du concours d'entrée, le temps de formation pourra être aménagé (protocole de la Validation des Acquis Antérieurs, [VAA]).

Pour [en savoir plus](#) (lien posté ultérieurement) sur la formation.

## CALENDRIER

### Concernant le diplôme d'État



- Pré-inscription : du 22 mai au 19 juin 2017
- Inscription : le dossier est à remettre au bureau de la formation le 23 juin, dernier délai. Passée cette date aucun dossier ne sera accepté. La recevabilité du dossier sera traitée suite à la commission diplôme du 4 juillet 2017.
- Concours d'entrée : entretiens du jeudi 31 août 2017 au vendredi 8 septembre (sous réserve de modifications dues au nombre de candidatures.)

---

### Concernant le certificat d'aptitude

- Pré-inscription : du 22 mai au 21 juin
- Retour des dossiers : mardi 27 juin dernier délai
- Concours d'entrée :
  - > Admissibilité : Du 16 octobre au 17 novembre (sous réserve de modifications dues au nombre de candidatures.)
  - > Admission
    - écrits : le 21 novembre  
Culture musicale, 9h30-12h30 ; Sciences de l'Éducation, 13h30-17h30 (cf annales)
    - entretiens : du 27 novembre au 6 décembre (sous réserve de modifications dues au nombre de candidatures.)

Les épreuves se déroulent au CNSMD de Lyon.

Pour plus de renseignements sur les modalités de candidature, consulter ["l'accès à la formation au certificat d'aptitude et au diplôme de 2ème cycle"](#).